

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2024
(Convocation faite le 17/08/2024)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Julien GILLE, Monsieur Benjamin NOEL, Madame Séverine SALVY, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA.

Absents excusés : Monsieur Benoit FRANCOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Luc JONNET, Madame Jennifer GUERIN.

Absente non excusée : Madame Cristina LUCAS.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Décisions modificatives budgétaires - Budget général

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- accepte les crédits supplémentaires suivants afin de pouvoir intégrer les frais d'études dans les travaux de construction du bâtiment technique :

- Article 203-041 « Frais d'études » (opération d'ordre budgétaire, recettes d'investissement) : + 5 820,00 €
- Article 2138-041 « Autres constructions » (opération d'ordre budgétaire, dépenses d'investissement) : + 5 820,00 €

- accepte le transfert de crédits suivant afin d'alimenter suffisamment le chapitre « Charges de personnel » :

Article 61521 « Terrains » : - 4 000,00 €

Article 65748 « Autres personnes de droit privé » : - 6 000,00 €

Article 6413 « Personnel non titulaire » : + 10 000,00 €

- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Aménagement d'un lotissement communal - Avenant

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise EVEA s'élevant à 2 990,50 € H.T. (3 588,60 € T.T.C.) relatif à l'aménagement de la jonction des trottoirs entre l'ancienne et la nouvelle rue du Chevalier Cappy
- les crédits sont prévus au budget 2024,
- autorise le Maire à signer cet avenant portant le marché total à 262 945,50 € HT (315 534,60€ TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Construction d'un bâtiment technique – Avenant lot n°1 VRD

Le Maire présente au Conseil l'avenant relatif à la modification de la gestion des eaux pluviales dans la cour du bâtiment technique qui s'élève à 2 235,20 € H.T. (2 682,24 € T.T.C.).

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal refuse ce devis établi par SRTP car les côtes NGF indiquées dans le DCE correspondaient à une circulation des eaux pluviales vers les places de parking infiltrantes dont la structure a été prévue à cet effet et non comme réalisées en réalité, à savoir vers l'angle opposé à ces places de parking, qui plus est au pied du mur du voisin.

Le Conseil Municipal exige que les travaux soient réalisés dans les règles de l'art et sans bricolage : la cour doit donc être reprise aux frais de l'entreprise pour que les eaux pluviales soient dirigées vers les places de parking infiltrantes.

Acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances – Modification

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, modifie la délibération du 04 septembre 2023 comme suit :

- le montant maximum de l'encaisse pour la régie de recettes est modifié et s'élève désormais à 10 000,00 €
- l'article 5 relatif au fond de caisse est supprimé
- certains articles d'imputation des dépenses ont été modifiés suite au développement de la nomenclature comptable :
 - Alimentation (boissons, gâteaux...), à imputer à l'article 60623
 - Produits de traitement, à imputer à l'article 60624
 - Produits d'entretien, à imputer à l'article 60631
 - Menues dépenses liées aux accueils de loisirs, à imputer aux articles 6062x, 6063x, 6064, 6068
 - Frais de repas du personnel communal lors des formations, à imputer à l'article 625
 - Jetons pour le lavage des véhicules communaux, à imputer à l'article 6288

Logement communal 2 Bis Rue Saint Rémi (studio) – Fixation du loyer

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer à 342,72 € par mois décomposé comme suit :
logement situé au rez-de-chaussée au 2 Bis Rue Saint Rémi : 322,72 €
cellier : 20,00 €
 - Précise que la caution de ce logement sera égale à un mois de loyer fixé soit 342,72 €
 - Précise que le loyer sera révisé chaque année et sera indexé sur l'indice des loyers du 2^{ème} trimestre 2024.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n°3009 du 13 avril 2021.

Autorisation de signature de la convention d'entretien de la zone artisanale d'Athis avec la CAECPC

La convention d'entretien de la zone artisanale entre la Commune d'Athis et la CAECPC arrive à échéance en décembre 2024.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création de plusieurs emplois non permanent et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs de l'accueil de loisirs à temps complet à raison de 48 heures maximum pour une durée de 80 jours maximum à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Entretien mécanique de l'étang communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande conjointe de l'association communale de pêche et de No Kill Fishing Club pour une participation au désherbage mécanique de deux étangs communaux et présente les devis. Le Conseil souhaite avoir plus de précisions sur le matériel proposé et propose de rencontrer les locataires afin d'envisager une mutualisation de ce matériel.

Rapport triennal de l'artificialisation des sols

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Rend un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Adopte le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.

Ce rapport sera mis à disposition du public en mairie du 09 septembre 2024 au 11 octobre 2024 durant les horaires d'ouverture habituels du secrétariat de mairie.

Travaux en cours et à venir :

Le Conseil est informé des travaux réalisés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, à savoir :

- L'achat d'une échelle de toit pour les sapeurs-pompiers
- La réfection des vitraux dans l'église est en cours
- Des filets aux paniers de basket ont été installés au terrain multisport
- Le débroussaillage des abords de certains chemins communaux.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal est informé qu'une dégradation du marais classé Natura 2000 a été constatée et qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD